

L'an deux mil quatorze, le trente et un juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 24 juillet 2014

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CORREIA Alexia, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, ROGEMOND Ludivine, SADIN Christine.

Excusé(e)s : Mme CANET Véronique donne pouvoir à M. MICHALLET Damien, M. ALLAROUSSE Nicolas donne pouvoir à Mme Guadalupe GOICHOT, Mme AUBIGNAT Stéphanie, M. MAUGER Dominique,

Monsieur Christian BOUCHÉ est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-huit heures trente.

MARCHE VOIRIE ROUTE DE L'EPERON ET CHEMIN DES PERDRIX

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été lancé pour l'aménagement de la route de l'Eperon et chemin des Perdrix.

L'objet du marché est :

- Lot 1 : Travaux de réaménagement Route de l'Eperon (secteur 2) du cimetière jusqu'au carrefour de la Rue du David
- Lot 2 : Travaux de réaménagement Chemin des Perdrix

La consultation a été lancée le 17 juin 2014 dans le journal « les affiches de Grenoble » avec remise des offres pour le mardi 22 juillet 2014 à 12h.

6 entreprises ont répondu et 4 entreprises se sont excusées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juillet 2014 pour ouvrir les plis et le 30 juillet 2014 pour l'attribution du marché.

La commission propose de retenir l'entreprise suivante :

- Le groupement d'Entreprises RMF/PERRIOL :
- Lot 1 pour un montant de 376 129, 20 € HT, soit 451 355, 04 € TTC.
- Lot 2 pour un montant de 164 971, 80 € HT, soit 197 966, 16 € TTC.

Montant total du marché : 541 101 € HT soit 649 321, 20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

VALIDATION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES TAP

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle le projet de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, prévu en septembre 2014.

Des temps d'activités périscolaires seront proposés le mercredi après midi en deux temps de 13h30 à 15h et de 15h à 16h30.

Afin de financer ces activités, il est proposé de fixer un tarif soumis au quotient familial s'appuyant sur les mêmes règles que le centre aéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir, à l'unanimité, à la commission scolaire et à Monsieur le Maire pour valider les tarifs des activités liées au TAP au regard de la logique du quotient familial.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION AVEC LE SMND

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal la création d'un nouveau point d'apport volontaire sur la Route des Sorbières est prévu par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND).

La délibération annuelle du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) prévoit l'octroi d'une subvention pour toute réalisation d'un point d'apport volontaire supplémentaire sur la commune.

Une convention doit être signée entre le SMND et la commune pour le versement d'une subvention à la commune après constatation de la fin des travaux et réception d'un double de la facture acquittée.

Elle définit également un partenariat entre les deux parties.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin que celui-ci l'autorise à signer la convention avec le SMND.

Après avoir entendu cet exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMND.

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE (annule et remplace la délibération du 04 juillet 2014)

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal que le montant des travaux pour l'enfouissement du réseau HTA doit être rajouté dans la délibération du 04 juillet 2014, c'est pourquoi il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-dessous, intitulés :

Collectivité : **commune SATOLAS ET BONCE**
Affaire n° **12-262-475**
Renforcement poste le Haut David et Enfouissement HTA/BT route de l'Eperon Tranche 2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 263 727 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 145 792 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 4 110 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **113 826 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **263 727 €**
Financements externes : **145 792 €**
Participation prévisionnelle : 117 935 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 113 826 €

QUESTIONS DIVERSES

- Changement de date : Réunion de quartier du Haut Bonce le 10 OCTOBRE 2014 à 19h00, salle du Conseil Municipal.
- Monsieur Damien MICHALLET, Maire, donne lecture du courrier de Monsieur MINJAT qui souhaite acquérir une partie de la propriété ROZIER, Route des Sorbières pour installer l'entreprise de son fils ainsi que son logement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a précisé que la commune ne souhaitait pas installer une entreprise en plein carrefour, en cours de sécurisation. Un courrier sera fait en ce sens.
- Cimetière : PV de constatation d'abandon de concessions perpétuelles en présence de la gendarmerie le 1^{er} août 2014 à 9h.
- Lotissement les Tilleuls/Lotissement le David : étude pour éclairer les petits chemins
- Bas Bonce : projet d'aménagement autour de la fontaine
- Croix du Bas Bonce : réfection à envisager

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 20h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 05 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 30